



Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Aspremont
Aspres-sur-Buëch
La Beaume
Chabestan
Chateauneuf d'Oze
Le Dévoluy
La Faurie
Furmeyer
La Haute-Beaume
Manteyer
Montbrand
Montmaur
Oze
Rabou
La Roche des Arnauds
Le Saix
St Auban d'Oze
St Julien-en-Beauchêne
St Pierre-d'Argençon
Veynes



RAPPORT

DU SERVICE PUBLIC

DE PRÉVENTION ET DE

GESTION DES DÉCHETS

MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Maison du Territoire
7 rue de la Tuilerie
05400 Veynes
Tél : 04 92 58 02 42
accueil@ccbd.fr
www.ccbuechdevoluy.fr

Exercice 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

09-10067442-2023-08-2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Préambule	3

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 Le territoire desservi.....	5
1.1 Présentation administrative	5
1.2 La population	6
1.3 Typologie des logements	7
1.4 Activité.....	7
1.5 L'organisation du service	8
Chapitre 2 La prÉvention des dÉchets : communication et sensibilisation	9
2.1 Kits de tri.....	9
2.2 Sensibilisation en milieu scolaire	9
2.3 Sensibilisation tout public.....	10
2.4 Communication	11
Chapitre 3 La collecte des déchets : organisation	12
3.1 État des lieux de la gestion des déchets de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy	12
3.2 Équipements disponibles	12
3.3 Organisation et fréquence de collecte.....	12
3.4 Les déchèteries.....	14
3.5 Le quai de transfert.....	17
3.6 Le transport.....	17
Chapitre 4 Le traitement des déchets : organisation	18
4.1 Les ordures ménagères.....	18
4.2 Le tri sélectif	19
4.3 Les performances de la collecte	20
4.4 Les déchèteries.....	21
4.5 Évolution des tonnages	22
Chapitre 5 Le traitement des déchets : organisation	25
5.1 Les déchèteries	25
Chapitre 6 : Autres services.....	26
6.1 Le compostage individuel	26
6.2 La collecte des déchets agricoles	27
6.3 La collecte des encombrants	28

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Chapitre 1 : Bilan financier.....	30
Chapitre 2 : Coûts et recettes du service	31
2.1 Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus	31
2.2 Nature des recettes	32
Chapitre 3 : Coûts des différents flux de déchets	33
3.1 Les coûts et coûts aidés à la tonne des différents flux.....	33
3.2 Les coûts aidés par habitant et évolution	34
chapitre 4 : Liste des principaux marchés en cours en 2022, et des montants dépensés	34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport contient notamment les informations suivantes :

- la situation de la collecte et du traitement des déchets
- les tonnages de l'année 2022
- les recettes et dépenses du service par flux de déchets
- les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la compatibilité analytique du service de prévention et de gestion des déchets

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

Partie 1 :

Les indicateurs techniques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy est située à l'ouest du département des Hautes-Alpes, dans le bassin de vie de Veynes, sauf Rabou et Manteyer rattachées au bassin de vie de Gap.



Elle jouxte la communauté d'agglomération du Gapençais à l'est et les communautés de communes du Champsaur-Valgaudemar au nord-est, de Tallard-Barcelonnette au sud, du Serrois au sud-ouest, du Diois (Drôme) au nord-ouest, du Trièves et de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais au nord, ces deux dernières étant situées dans le département limitrophe de l'Isère.

1.1 Présentation administrative

En 1979, un SIVOM est créé, regroupant les communes du canton de Serres, rejointes par la majorité de celles du canton de Veynes, puis par Veynes en 1983, ce qui porte le total à dix communes. En 1987, il devient un district.

Le district est transformé en communauté de communes des Deux Buëch par arrêté préfectoral du 14 décembre 2000 et entre en vigueur le 1er janvier 2001. Avec l'adhésion de Manteyer en 2009, la communauté comprend onze membres.

Enfin, le 1er janvier 2014, la commune de Dévoluy, dont le territoire correspond au périmètre de l'ancienne communauté de communes du Dévoluy, rejoint la communauté de communes des Deux Buëch, qui adopte alors son nom actuel.

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Hautes-Alpes prévoit le maintien de la communauté de communes, le seuil de 5 000 habitants fixé par la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République étant largement atteint; elle doit cependant fusionner avec la communauté de communes du Haut Buëch qui n'atteint pas ce seuil. De plus, ces deux intercommunalités sont incluses dans un même bassin de vie et cette fusion répond aux critères de ladite loi « cohérence spatiale et solidarité financière et territoriale ». Cette fusion est maintenue après adoption du SDCI en mars 2016.

La communauté de communes portera le même nom après 2017 (arrêté préfectoral du 21 octobre 2016)

La communauté de communes est composée des vingt communes suivantes :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| - Aspremont | - Montbrand |
| - Aspres sur Buëch | - Montmaur |
| - La Beaume | - Manteyer |
| - Chabestan | - Oze |
| - Châteauneuf d'Oze | - Rabou |
| - Le Dévoluy | - Saint Auban d'Oze |
| - La Faurie | - Saint-Julien-en-Beauchêne |
| - Furmeyer | - Saint Pierre d'Argençon |
| - La Haute Beaume | - Veynes |
| - La Roche des Arnauds | |
| - Le Saix | |



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

1.2 La population



La densité de population est de 13 habitants au Km². Les bourgs de Veynes et La Roche des Arnauds représentent à eux deux près de la moitié de la population de la CCBD.

Nom	Superficie km ²	Population (dernière pop. légale)	Densité hab./km ²
Veynes (siège)	42,6	3 216 (2019)	75
Aspremont	18,52	369 (2019)	20
Aspres-sur-Buëch	42,65	803 (2019)	19
La Beaume	29,64	150 (2019)	5,1
Chabestan	12,2	155 (2019)	13
Châteauneuf-d'Oze	26,23	30 (2019)	1,1
Le Dévoluy	186,37	916 (2019)	4,9
La Faurie	31,44	328 (2019)	10
Furmeyer	14,27	179 (2019)	13
La Haute-Beaume	7,13	8 (2019)	1,1
La Roche-des-Arnauds	53,75	1 528 (2019)	28
Le Saix	22,15	117 (2019)	5,3
Montbrand	25,03	58 (2019)	2,3
Montmaur	48,77	529 (2019)	11
Manteyer	25,63	427 (2019)	17
Oze	12,03	104 (2019)	8,6
Rabou	26,56	87 (2019)	3,3
Saint-Auban-d'Oze	13,21	81 (2019)	6,1
Saint-Julien-en-Beauchêne	59,43	136 (2019)	2,3
Saint-Pierre-d'Argençon	18,81	162 (2019)	8,6

Évolution de la population :

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2014	2020
Population	6 018	5 737	5 834	5 963	6 291	7 100	7 242	9 237	9 479

La population a augmenté de plus de 33 % en 10 ans et de plus de 2 200 habitants entre 2013 et 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

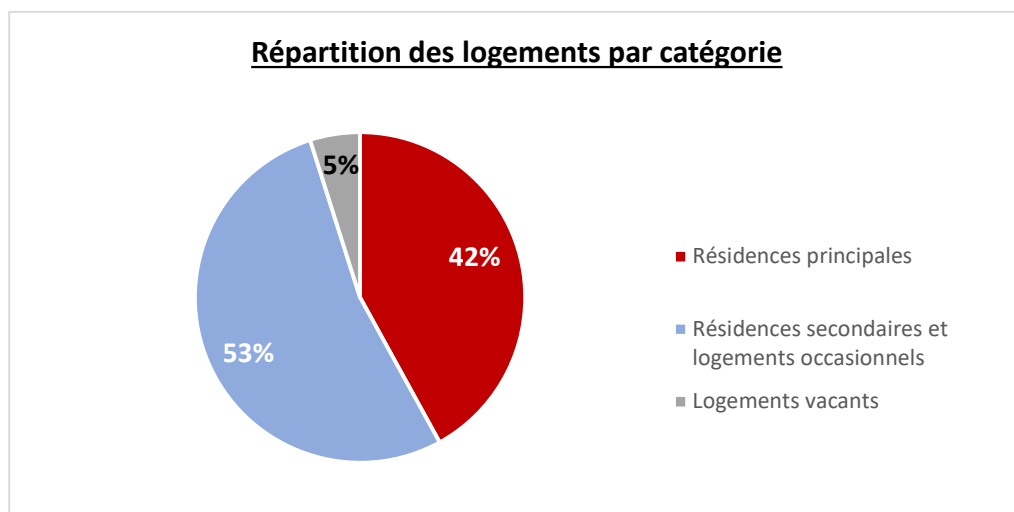
005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

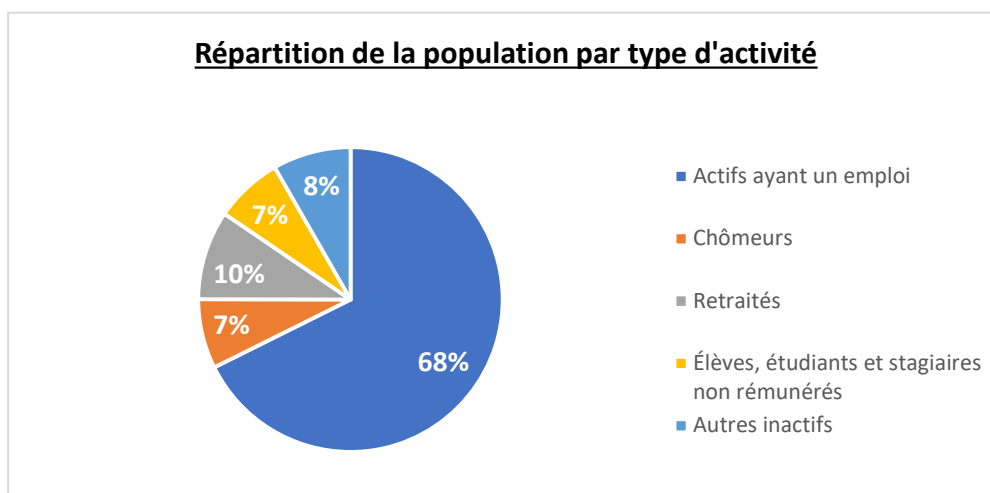
Réception par le préfet : 10/08/2023

1.3 Typologie des logements

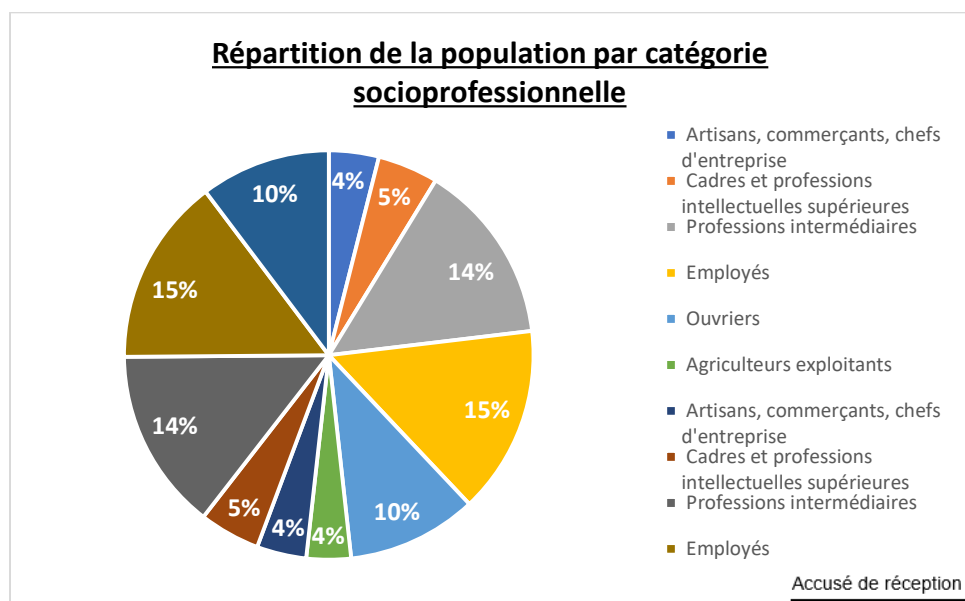
Il y a actuellement plus de logements secondaires et occasionnels sur le territoire de la CCBD.



1.4 Activité



La population du territoire est composée à près de 75 % d'actifs et près de 25 % d'inactifs



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

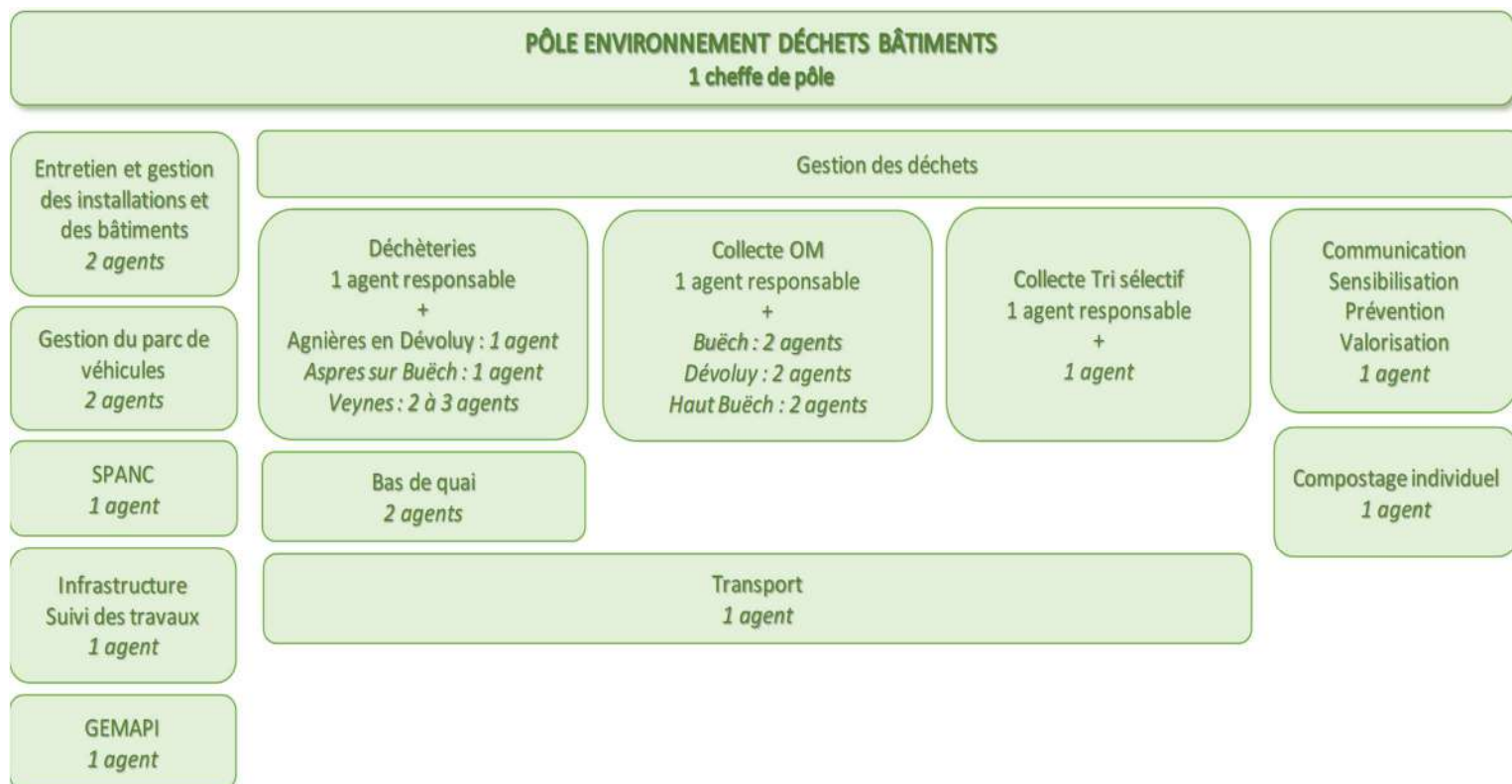
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

1.5 L'organisation du service

24 agents travaillent au pôle environnement déchets bâtiments.

Certains sont polyvalents et sont donc amenés à effectuer plusieurs « missions » différentes en fonction des besoins du service.



CHAPITRE 2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

2.1 Kits de tri



Les consignes de tri n'étant pas nationales et encore moins internationales, il est important d'orienter les gestes des usagers pour éviter les erreurs de tri qui ont un coût pour la collectivité.

Les différents documents d'information et de sensibilisation comme les sacs de tri sont disponibles sur demande ou présents en mairies, offices de tourisme ou au siège de la collectivité.

La communauté de communes Buëch-Dévoluy continue de proposer aux hébergeurs touristiques un kit de tri sélectif composé d'un sac compartimenté et d'une affiche avec les consignes multilingues : français, anglais, allemand et hollandais.

2.2 Sensibilisation en milieu scolaire

Les scolaires sont les premiers acteurs du tri des déchets. Il était important pour la CCBD de sensibiliser ses élèves au tri des déchets et au respect de l'environnement afin de les rendre relais de cette action auprès de leurs camarades, mais aussi de leurs parents.

C'est pourquoi, en septembre, la collectivité envoie un courrier à tous les établissements scolaires de son territoire pour proposer l'intervention de l'ambassadrice du tri afin de sensibiliser les élèves aux problèmes environnementaux et aux solutions possibles. Les thématiques, horaires, périodes sont déterminés avec l'équipe enseignante. Ces interventions s'intègrent parfaitement dans le cadre du programme sur l'éducation au développement durable.

Les sensibilisations se veulent pédagogiques, ludiques et adaptées au niveau scolaire : de la crèche au secondaire. Les messages de prévention sont véhiculés grâce à différents outils : histoires, marionnettes, affiches, films, power-point, échantillons, quizz ...

	NIVEAU	NBRE DE SÉANCES	CRÉNEAUX
ST ÉTIENNE EN DÉVOLUY	CP CE1	4	1H00
	CE2 CM2	4	1H00
VEYNES	CE2	6	1H00
SAINT MARCELLIN	PS MS	5	30 MN
	GS	5	40 MN
LA ROCHE DES ARNAUDS	PS MS GS	4	1H

De nombreuses séances de sensibilisation ont eu lieu en première partie de l'année scolaire.

ÉCOLE DU PETIT BUËCH

Les déchets

Charlotte, ambassadrice tri de la communauté de communes est intervenue dans chaque classe de l'école. Le but était de sensibiliser les enfants aux problèmes des déchets, d'informer sur les 3 R : Réduire, Recycler, Réutiliser. Ces interventions se sont faites sur 5 thèmes :

- Les déchets plus nombreux qu'il y a 50 ans (en moyenne 1 kg de déchets par jour par habitant en France actuellement). Où vont-ils ?
 - Le tri, le recyclage
 - L'océan et les plastiques
 - Fabrication de papier recyclé
 - Le gaspillage alimentaire.
- Ces interventions ont été adaptées à l'âge des enfants de la petite section au CM2.



Article paru dans la revue Le Petit Rochois de la
mairie de la Roche des Arnauds

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-28230731-095_2023_delib-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

L'ambassadrice du tri a été présente sur plusieurs « manifestations » scolaires :

- la journée citoyenne des classes de CM1 et CM2 au plan d'eau de Veynes qui a regroupé 4 classes, enseignants et parents pour une sortie vélo, un ramassage de déchets sur site.
- le Printemps du Livre les 19 et 20 mai 2022 avec 5 classes par jour, venues d'autres établissements que ceux de la CCBD



2.3 Sensibilisation tout public

Dans le cadre du regroupement des bacs à ordures ménagères et du développement des points d'apports volontaires en semi enterrés, la mairie de La Roche des Arnauds souhaitaient informer ses habitants du projet dans le cadre de réunions publiques. A cette occasion et pour trois d'entre elles, elle avait convié le vice-président, la directrice du pôle, les responsables collecte et travaux, et l'ambassadrice du tri.

Depuis plusieurs années, les services de la mairie de Veynes, invitent le pôle environnement déchets bâtiments de la communauté de communes à son forum des sports et associations qui a lieu en septembre. En 2022, un stand a été ainsi tenu.



En novembre 2022, une journée porte-ouverte de la « nouvelle » déchèterie du Boutariq à Veynes a été organisée. Une visite commentée et une exposition a permis aux « curieux » d'être sensibiliser au tri des différentes filières, leurs destinations, leur recyclage et aux nouveaux outils comme le broyeur à végétaux ou encore le rouleau de tassage.

Les marchés de Veynes, permettent avec l'installation d'un stand, d'aller au-devant des usagers pour répondre à leurs interrogations en matière de tri, de gestion des déchets et de valorisation. 4 moments conviviaux « Jeudis oui au tri » ont ainsi été programmés en juillet et août.

La CCBD, encourage et propose également son aide pour l'organisation de manifestations éco responsables et met à disposition des organisateurs des poubelles d'événements de tri sélectif. 10 évènements ont fait la demande de ces structures de tri :

- | | |
|--|---|
| - Le forum des sports et associations | - Festival Femme et Moto à Aspres |
| - Le club de badminton de Veynes | - La Croisée des Drails dans le Dévoluy |
| - Le Défi de Veynes cross-triathlon | - Le Printemps du Livre |
| - Le festival des Arts et de la Parole | |
| - T'es rien sans la terre | |
| - Motorgame du Dévoluy | |

Une affiche est également créée sur demande pour expliquer et valoriser les actions aux « visiteurs ».



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

2.4 Communication

La collectivité communique essentiellement grâce à différents « outils » comme :

- L'affichage
- La presse locale
- L'application panneaupocket
- Le site internet de la CCBD
- Le journal intercommunal

Les informations sont également envoyées aux 20 mairies qui ont d'autres moyens de diffusion auprès de leurs habitants comme leur listing courriel, leur panneau d'affichage ou leur journal communal.

La CCBD a un panel d'outils à sa disposition pour sensibiliser, informer ses résidents permanents et secondaires sur ses différents services :

- déchèteries : dépliant « mode d'emploi » créé pour l'ouverture de la « nouvelle » déchèterie de Veynes et le mémo horaires d'ouvertures par déchèterie

- tri sélectif : la revue « Infos tri », « Suivez le guide » avec les consignes, les affiches consignes de tri en français et en multilingues, l'affiche des consignes de tri au bureau et le kakemono des consignes

- le compostage : le guide de compostage

- les encombrants : flyer explicatif



Les différents documents sont soit distribués dans les boîtes aux lettres, soit remis en main propre sur les déchèteries, stands de sensibilisation ou mis à disposition en mairies et offices de tourisme.

Les différents types d'informations véhiculées :

- les régulières comme les changements saisonniers d'horaires des déchèteries
- les occasionnels pour signaler un évènement, un atelier, une fermeture exceptionnelle d'un site ...
- les rappels comme pour la « promotion » du compostage individuel
- les consignes de tri, ou sur les dépôts sauvages



Article dans le Dauphiné Libéré



CHAPITRE 3 LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

3.1 État des lieux de la gestion des déchets de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. La CCBBD exerce donc la fonction d'autorité organisatrice en matière de prévention, de collecte, de tri, de traitement et de valorisation. Elle en délègue, via des contrats, le traitement, et certains transports à des sociétés privées : Véolia, Alpes assainissement, Gros Environnement.

La collectivité n'a pas d'obligation de collecte des déchets des entreprises. Elle les collecte néanmoins en parallèle des déchets des ménages. Ces derniers doivent être de nature similaire à ceux des ménages. Les déchets spécifiques ne sont pas acceptés : pièces d'automobiles, électriques, électroniques, pneus, gravats, déchets souillés par des substances polluantes ou dangereuses Ce sont donc les petites entreprises, les petits commerces et les administrations qui bénéficient de cette collecte.

3.2 Équipements disponibles

La collecte des déchets s'effectue en point d'apport volontaire (PAV). Le parc est composé de :



	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre	Papier
conteneurs	1 320	0	0	23
colonnes	0	72	69	72
Semi-enterrés	42	25	25	19

Le projet de regroupement des bacs à ordures ménagères et la mise en place de semi-enterrés sur le territoire a commencé avec l'installation du point propre de la commune de Furmeyer en 2021 et s'est poursuivi avec celui d'Aspres sur Buëch en 2022.



3.3 Organisation et fréquence de collecte

Les collectes s'organisent selon 3 secteurs géographiques et les modalités suivantes :



- **La vallée du Buëch** : 1 camion benne avec un chauffeur et deux ripeurs
- **Le Haut Buëch** : 1 camion benne avec un chauffeur/ripeur et un ripeur

- **Le Dévoluy** : 1 camion benne muni d'une grue avec un chauffeur/ripeur et un ripeur (avec un agent en complément en période de forte fréquentation saisonnière)



En janvier 2022, le camion de collecte du Dévoluy a été remplacé. Il est autant adapté à la collecte des bacs que des colonnes semi-enterrées. Sa benne a une capacité de neuf tonnes.

Au vu des particularités touristiques du territoire, les collectes s'adaptent en fonction de la fréquentation :

PERIODE "NORMALE"

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
VALLEE BÜECH	VEYNES SAVOYONS MONTAGNE DE MONTMAUR	LA ROCHE DES ARNAUDS RABOU MANTEYER LE VILLARD MONTMAUR	VEYNES MONTMAUR GLAIZE	CANTON MARCHE VEYNES	VEYNES LA ROCHE DES ARNAUDS CENTRE	
DEVOLUY	STATIONS VILLAGES				STATIONS VILLAGES	
HAUT BÜECH	LA HAUTE BEAUME LA BEAUME ST PIERRE ASPREMONT	ST JULIEN MONTBRAND LA FAURIE	COLLECTE PAPIER		ASPRES	

PERIODE ESTIVALE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
VALLEE BÜECH	VEYNES SAVOYONS MONTAGNE DE MONTMAUR CAMPINGS	LA ROCHE DES ARNAUDS RABOU MANTEYER LE VILLARD MONTMAUR	VEYNES MONTMAUR CAMPINGS	CANTON MARCHE VEYNES GLAIZE MANTEYER	VEYNES LA ROCHE DES ARNAUDS CAMPINGS	
DEVOLUY	STATIONS	VILLAGES	STATIONS	STATIONS/VILLAGES	STATIONS	
HAUT BÜECH	LA HAUTE BEAUME LA BEAUME ST PIERRE ASPREMONT	ST JULIEN MONTBRAND LA FAURIE ASPRES		LA HAUTE BEAUME LA BEAUME ST PIERRE	ASPREMONT ASPRES	

PERIODE HIVERNALE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
DEVOLUY	STATIONS	BOIS D'AUROUZE VILLAGES	STATIONS	STATIONS VILLAGES	STATIONS	STATIONS (en fonction de la fréquentation)

La fréquence de collecte par saisonnalité et par communes :

	PAPIER	VERRE	EM	OM		
				Normal	Estival	Hivernal
Aspremont	C0,5	C0,5	C0,1 hors saison C2 en saison	C1	C2	C1
Aspres-sur-Buëch	C0,5	C0,5	C0,1 hors saison C2 en saison	C1	C2	C1
La Beaume	C0,5	C0,5	C0,1 hors saison C2 en saison	C1	C2	C1
Chabestan	C0,1	C0,1	C0,5	C1	C1	C1
Châteauneuf-d'Oze	C0,1	C0,1	C0,5	C1	C1	C1
Le Dévoluy	C0,1 hors saison C0,5 en saison	C0,5	C1	C3	C4	C5-6 stations C2 villages
La Faurie	C0,5	C0,5	C0,1 hors saison C2 en saison	C1	C1	C1
Furmeyer	C0,1	C0,5		C1	C1	C1
La Haute-Beaume	C0,5	C0,5	C0,1 hors saison C2 en saison	C1	C2	C1
La Roche-des-Arnauds	C0,5	C0,5	C2 en saison	C2	C2	C2
Le Saix	C0,1	C0,1	C0,5	C1	C2	C1
Montbrand	C0,5	C0,5	C0,1 hors saison C2 en saison	C1	C1	C1
Montmaur	C0,1	C0,1	C0,5	C2	C1	C2
Manteyer	C0,1	C0,1	C0,5	C1	C1	C1
Oze	C0,1	C0,1	C0,5	C1	C1	C1
Rabou	C0,1	C0,1	C0,5	C1	C1	C1
Saint-Auban-d'Oze	C0,1	C0,1	C0,5	C1	C1	C1
Saint-Julien-en-Beauchêne	C0,5	C0,5	C0,1 hors saison C2 en saison	C1	C1	C1
Saint-Pierre-d'Argençon	C0,5	C0,5	C0,1 hors saison C2 en saison	C1	C2	C1
Veynes	C0,5	C0,5	C2	C3	C3	C3

C1 : 1 fois par semaine

C2 : 2 fois par semaine

C5 : 5 fois par semaine

C0,5 : 2 fois par mois

C0,1 : 1 fois par mois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 10/08/2023

3.4 Les déchèteries

Trois déchèteries (Veynes, Aspres sur Buëch et le Dévoluy) sont implantées sur le territoire de la communauté de communes Buëch-Dévoluy. Elles sont accessibles aux particuliers comme aux professionnels (sous conditions). Les déchèteries sont vétustes, obsolètes : il est difficile de mettre en place de nouvelles filières de revalorisation faute de place.

Après un peu plus d'un an de travaux de réhabilitation, la déchèterie du Boutariq a réouvert au 1^{er} juin 2022.

En résumé, le nouveau site c'est :

- 5 500 m² de surface aménagée,
- 16 bennes à la place de 8 précédemment,
- 28 flux de tri
- un broyeur de déchets verts à quai + une plateforme de dépose pour les professionnels.
- un pied de mouton pour tasser les bennes
- un nouveau local de gardiennage avec une meilleure visibilité sur l'entrée et la sortie de la déchèterie et sur les quais + 1 local
- une barrière automatique avec lecteur de plaque et son logiciel d'enregistrement des véhicules.
- des locaux spécifiques pour le stockage des DEEE, batteries, bouteilles de gaz, DMS
- une zone pour le réemploi
- une sécurisation avec des barrières de quai anti basculement, des caméras de sécurité, un sens de circulation avec entrée et sortie distinctes
- une nouvelle signalétique de consignes par benne pour orienter les usagers



Des projets d'amélioration et de mise aux normes pour les deux autres installations sont à l'étude.

L'accueil en déchèterie est réalisé par :

- 2 à 3 agents de la collectivité pour la déchèterie de Veynes
- 1 agent pour la déchèterie d'Aspres sur Buëch
- 1 agent pour la déchèterie d'Agnières en Dévoluy

Le transfert s'effectue en régie interne pour : papier, emballages ménagers, verre, cartons, divers, métaux, les déchets verts, le bois, batterie.

Le traitement des déchets est réalisé par des prestataires extérieurs dans le cadre de marchés publics ou convention avec des éco-organismes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

Au 1^{er} janvier 2022, les heures d'ouverture des déchèteries ont changé :

ASPRES SUR BUËCH TOUTE L'ANNÉE Lundi 13h30 - 17h Du mardi au samedi 9h - 12h et 13h30 - 17h Renseignements au 04 92 58 02 42 ou au 07 63 16 59 48	VEYNES LE BOUTARIQ TOUTE L'ANNÉE du lundi au samedi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h Renseignements au 04 92 57 21 33	AGNIÈRE EN DÉVOLUY La déchèterie d'Agnières vous accueille À partir du 15 décembre Du lundi au vendredi 13h30 - 16h À partir du 15 avril Du lundi au vendredi 13h30 - 17h Samedi 9h - 12h et 13h30 - 17h Renseignements au 04 92 58 94 67
---	--	---

	Agnières en Dévoluy		Aspres sur Buëch		Veynes	
	été	hiver	été	hiver	été	hiver
Nombre de jours d'ouverture	6	5	5 1/2	5 1/2	6	6
Nombre d'heures	24	12.5	36	36	42	42

Cette réorganisation vise à corrélér les horaires avec la fréquentation des sites mais surtout à offrir à l'habitant un meilleur service public de proximité.

Les flux en déchèterie :

	Nombre de flux	Déchèteries		
		Agnières en Dévoluy	Aspres sur Buëch	Veynes
Ampoules néons	2	X	X	X
Appareils électriques et électroniques D3E	4	X	X	X
Batteries	1	X	X	X
Bidons souillés	1	X	X	X
Bois en mélange	1	X	X	-
Bois A	1	-	-	X
Bois B	1	-	-	X
Bouchons d'Amour	1	X	X	X
Cartons	1	X	X	X
Cartouches d'imprimantes	1	X	X	X
Déchets d'ameublement	1	-	X	X
Déchets dangereux des ménages	4	X	X	X
Déchets verts	1	X	X	X
Emballages ménagers	1	X	X	X
Ferrailles	1	X	X	X
Gravats des particuliers	1	X	X	X
Huiles minérales	1	X	X	X
Huiles végétales	1	X	X	X
Papier	1	X	X	X
Piles	1	X	X	X
Plastiques durs	1	-	-	X
Plastiques mous	1	-	-	X
Plâtre	1	-	-	X
Pneus déjantés	1	X	X	X
Textile	1	X	Dans le village	X
Tout venant / divers	1	X	X	X
Verre	1	X	X	X

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200967445-20230731-090_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

En 2022, la réhabilitation de la déchèterie de Veynes a permis de mettre en place de nouvelles filières à partir de juin :

- le bois A
- le bois B
- le plastique dur
- le plastique mou
- le plâtre
- les couettes et oreillers

Un broyeur de déchets verts à quai a été installé. Cela permet de broyer les apports au fur et à mesure, et de les évacuer sans passer par un prestataire extérieur et coûteux.

De plus, la nouvelle déchèterie est dotée d'un compacteur à pied de mouton. Cet équipement permet de tasser les bennes en provenance des autres déchèteries, de les remettre à quai et de les compléter. Ainsi le transport vers les sites de traitement est optimisé.

L'objectif : éviter que ces objets finissent à l'installation de stockage des déchets non dangereux du Beynon.



En dehors de ces flux, les autres types de déchets ne sont pas autorisés.

Les dépôts de gravât, de pneus sont strictement interdits pour les professionnels.

Tarification des professionnels

En juillet 2022, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre d'une tarification pour l'accès des professionnels en déchèterie. Son application avec une facturation à blanc à débiter au 1er septembre 2022.

Les tarifs sont appliqués à chaque passage et selon le type de véhicule (véhicule léger seul, utilitaires <3,5 Tonnes + Véhicules légers avec remorques et véhicules agricoles).

TYPE DE VÉHICULE	TARIFS POUR LES ENTREPRISES DE LA CCBD PAR PASSAGE	TARIFS POUR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES À LA CCBD PAR PASSAGE
	30 €	50 €
		
		
		
		
	50 €	70 €
	70 €	100 €
+ DE 3.5 TONNES		

Les entreprises extérieures à la CCBD sont autorisées seulement si leur activité s'effectue sur le territoire. Elles doivent fournir un justificatif de chantier, Kbis SIRET ou autre justificatif professionnel, la carte grise du véhicule.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

3.5 Le quai de transfert

La CCBD s'est dotée d'un quai de transfert moderne en 2016. Il est équipé d'un pont bascule, d'un compacteur, de bennes mobiles sur rails et de deux zones de vidage par gravité.

Il accueille l'ensemble des ordures ménagères du territoire ainsi que les cartons, le tri sélectif (emballages ménagers, verre, papier).



Un quai de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le transport vers le centre de traitement. Les déchets collectés sont regroupés et compactés sur cette installation de transit pour être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement.

Cet équipement permet ainsi de mutualiser et de rentabiliser les transports.

3.6 Le transport

Le transport est réalisé en régie :

- des ordures ménagères et bennes divers de déchèterie = installation de stockage de déchets non dangereux du Beynon sur la commune de Ventavon
- des emballages ménagers = centre de tri de Manosque
- du papier et des cartons = entreprise de conditionnement Gros Environnement à La Mure (38)
- du verre = plateforme de stockage sur le site du Beynon (Ventavon 05) gérée par le groupe Véolia. Le recycleur prend à sa charge la gestion et le coût du transport jusqu'au site de recyclage.



Le transport représente au niveau du personnel technique 1 ETP : le chauffeur du camion et de sa remorque

Les déchets collectés par la CCBD sont traités différemment selon leur nature : certains sont recyclés (verre, emballages, cartons, papier, métaux, ...), d'autres sont enfouis (encombrants, ordures ménagères...). Les déchets verts sont broyés puis compostés. Le bois est broyé et évacué vers une usine de recyclage.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

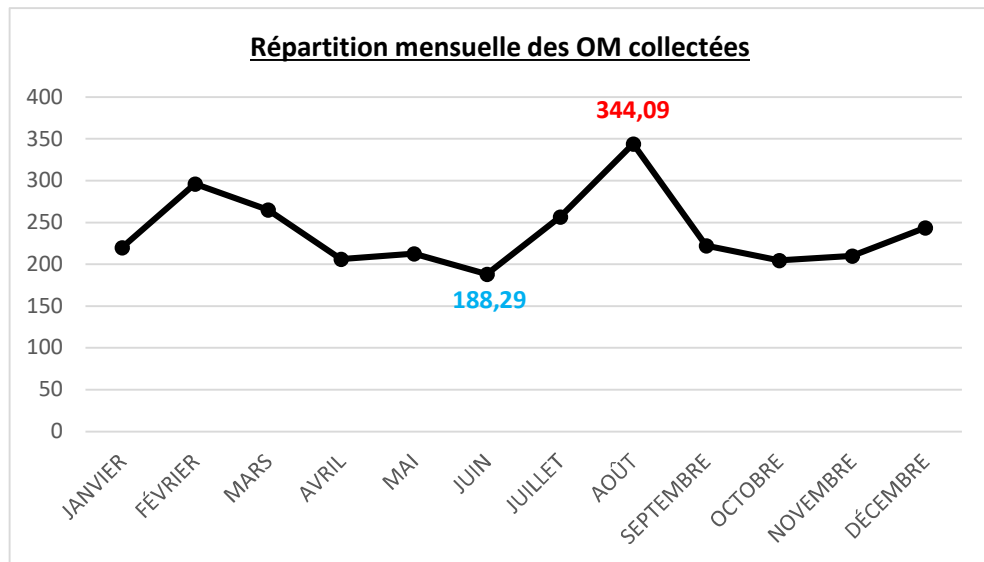
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

CHAPITRE 4 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

4.1 Les ordures ménagères

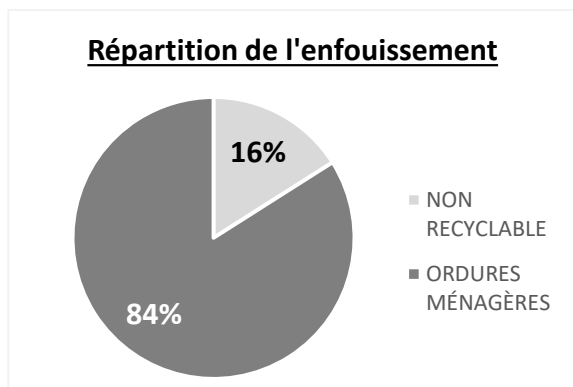
En 2022, les services de la CCBD ont collecté et traité 2 887.35 tonnes d'ordures au centre d'enfouissement du Beynon sur la commune de Ventavon.



543 bennes OM



279 semis de transport



Les ordures ménagères et assimilés représentent 84 % des tonnages enfouis sur le site du Beynon sans revalorisation matière. Les 16% restant concerne les tonnages des bennes « non recyclables » des déchèteries de la collectivité.

308,5 Kg/an par habitant

Soit une hausse de 12,6 kg par rapport à 2021

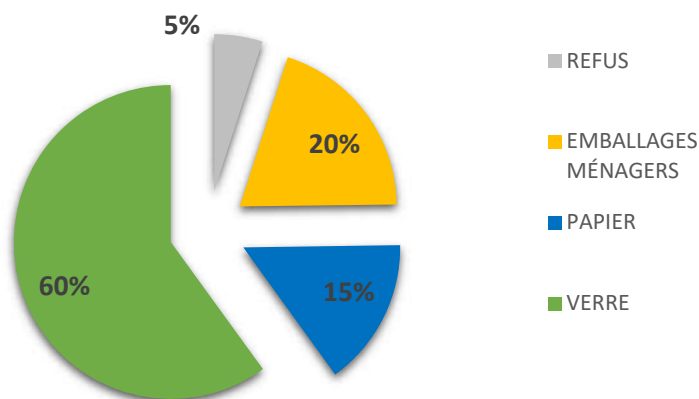


4.2 Le tri sélectif

En 2022, le tri à la source, c'est-à-dire issu du tri des résidents permanents, secondaires et touristiques, des déchets revalorisables en Point d'Apports Volontaires a représenté :

- 204.2 tonnes d'emballages ménagers
- 125.6 tonnes de papier
- 494.15 tonnes de verre

Répartition par type de "recyclable"



225 collectes EM

80 collectes papier

92 collectes verre

20 % d'erreurs de tri dans les emballages ménagers

EM : 17.45 kg par habitant

PAPIER : 13.42 kg par habitant

VERRE : 53 kg par habitant

REFUS : 4.37 kg par habitant



+ 0.41 kg

- 3.98 kg

+ 2.41 kg

- 0.67 kg

par rapport à 2021

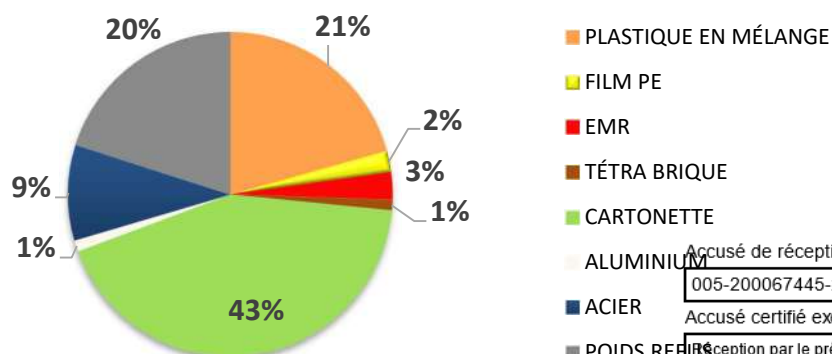


TRI SÉLECTIF REVALORISÉ : 83.87 kg

↘ 1.16 kg

Plus en détail :

Répartition par flux des emballages ménagers 2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

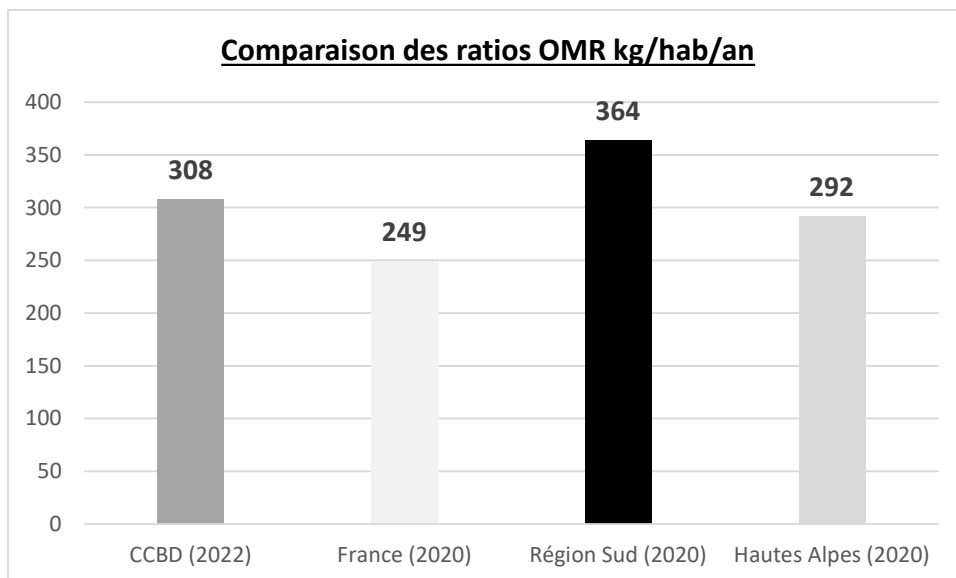
005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Accusé de réception par le préfet: 10/08/2023

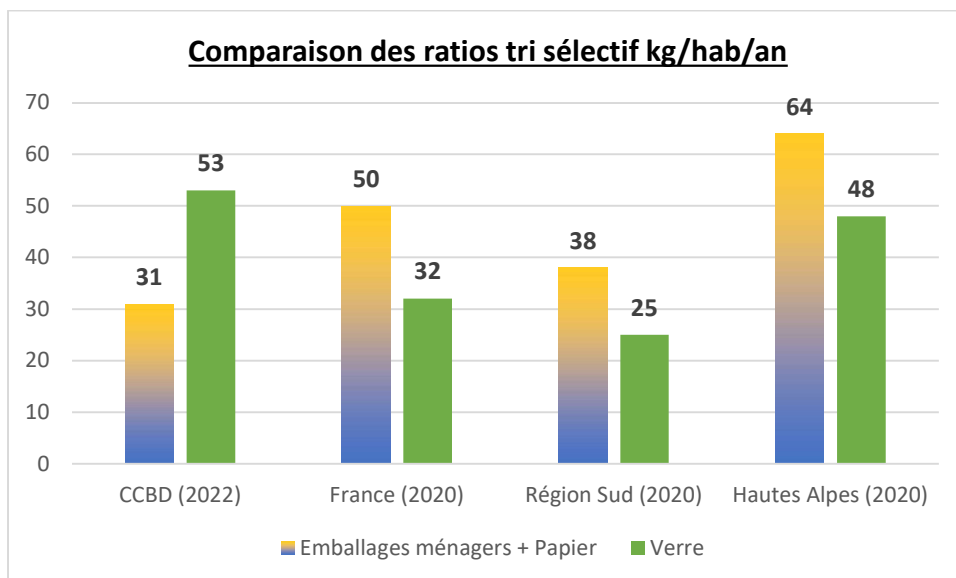
4.3 Les performances de la collecte

4.3.1 Les ordures ménagères résiduelles



Le ratio des OMR de la CCBD (308 kg/hab/an) reste supérieur aux ratios nationaux. Il est reparti légèrement à la hausse en 2022. Les ratios sont calculés sur la base de la population permanente sans comptabiliser la fréquentation touristique.

4.3.2 Le tri sélectif

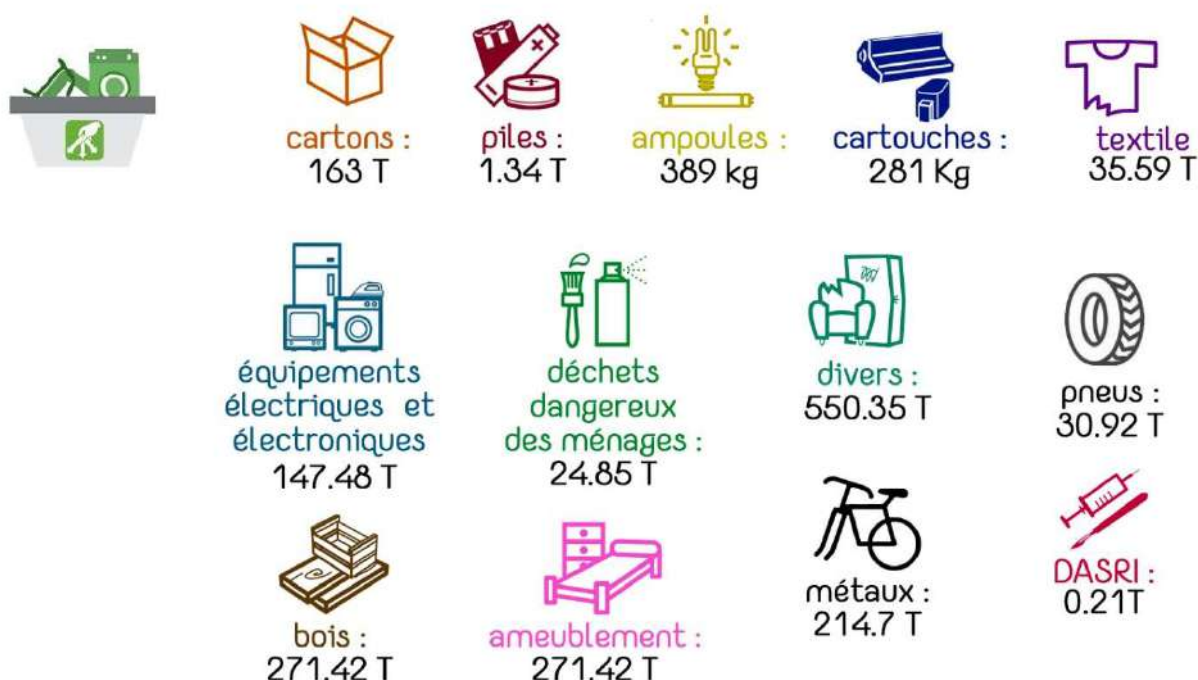


Les ratios du verre de la CCBD restent significativement supérieurs aux ratios nationaux et régionaux. La baisse de près de 4 Kg de papier par habitant fait diminuer fortement les performances du territoire. Les ratios élevés dans le département 05 sont à pondérer en fonction des fortes variations saisonnières de population, qui ne sont pas prises en compte.

Il faut également noter que ces ratios ne prennent pas en compte la qualité du tri et ne quantifie pas les refus de tri.

4.4 Les déchèteries

En 2022, 1 655.22 Tonnes de déchets ont transité par les 3 déchèteries de la collectivité.



DÉCHÈTERIE : 205.69 kg par habitant
dont 46 kg de non recyclable



Les bennes d'ameublement, installées au 2^{ème} semestre 2021, ont permis d'extraire pour la revalorisation :

- 60.25 tonnes sur la déchèterie d'Aspres sur Buëch
- 154.65 tonnes sur la déchèterie de Veynes

Sur les déchèteries d'Agnières en Dévoluy et d'Aspres sur Buëch, les apports en déchets verts et gravats sont difficilement quantifiables. Les usagers vont directement déposer sur les zones de stockage sans passer par un pont bascule.

Sur la déchèterie de Veynes, depuis sa réouverture en juin, comme stipulé plus haut, le tri des déchets s'est affiné grâce à de nouveaux flux dont les tonnages sont comptabilisés :

- bois A : 37.64 Tonnes
- bois B : 137.79 Tonnes
- plâtre : 8.55 Tonnes
- plastiques durs : 8.2 Tonnes
- plastiques mous : aucune balle n'a été encore traitée

A noter que certains flux des déchèteries d'Aspres et Agnières en Dévoluy sont transférés sur Veynes pour être tasser et ainsi optimiser le poids des bennes. Cette organisation est également mise en place pour éviter des frais de déplacements facturés des prestataires et ce quand les quantités sont négligeables.

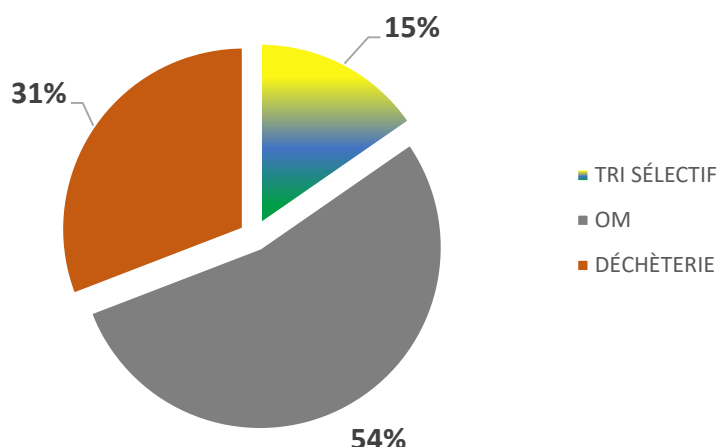
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

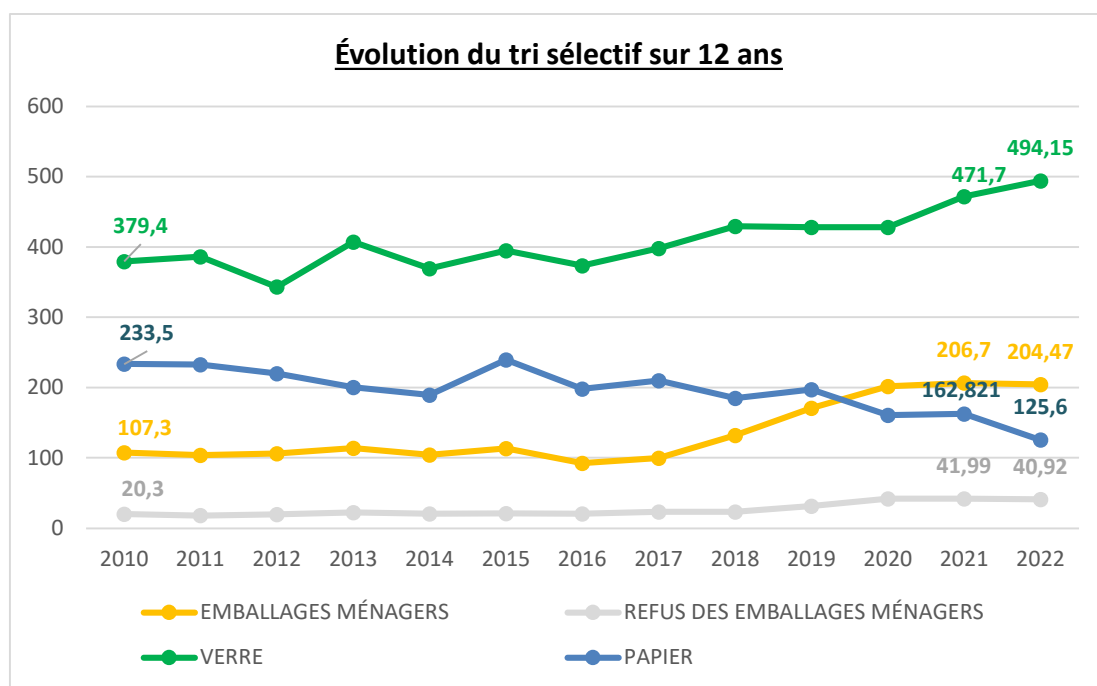
Part des différents secteurs



Le tri sélectif ne représente que 15 % des tonnages collectés et traités par la CCBD.

4.5 Évolution des tonnages

Le tri sélectif :



En 2022, seuls les tonnages du verre ont été à la hausse : +4.76 %.

Les emballages ménagers revalorisés ont baissé de 1.08 % mais le geste de tri est de meilleure qualité puisque le refus a baissé de 2.55 %.

La baisse significative de 22.86 % du papier s'explique par d'une part la diminution de la consommation du papier et d'autre part, l'augmentation des consignes bi flux (papier en mélange avec les emballages ménagers) à l'échelle nationale et les campagnes de publicité qui prêtent à confusion.

En 12 ans, le tri sélectif a progressé de plus de 13 kg/habitant/an. A contrario, les ordures ménagères et assimilées ont baissé de près de 51 kg/habitant/an.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

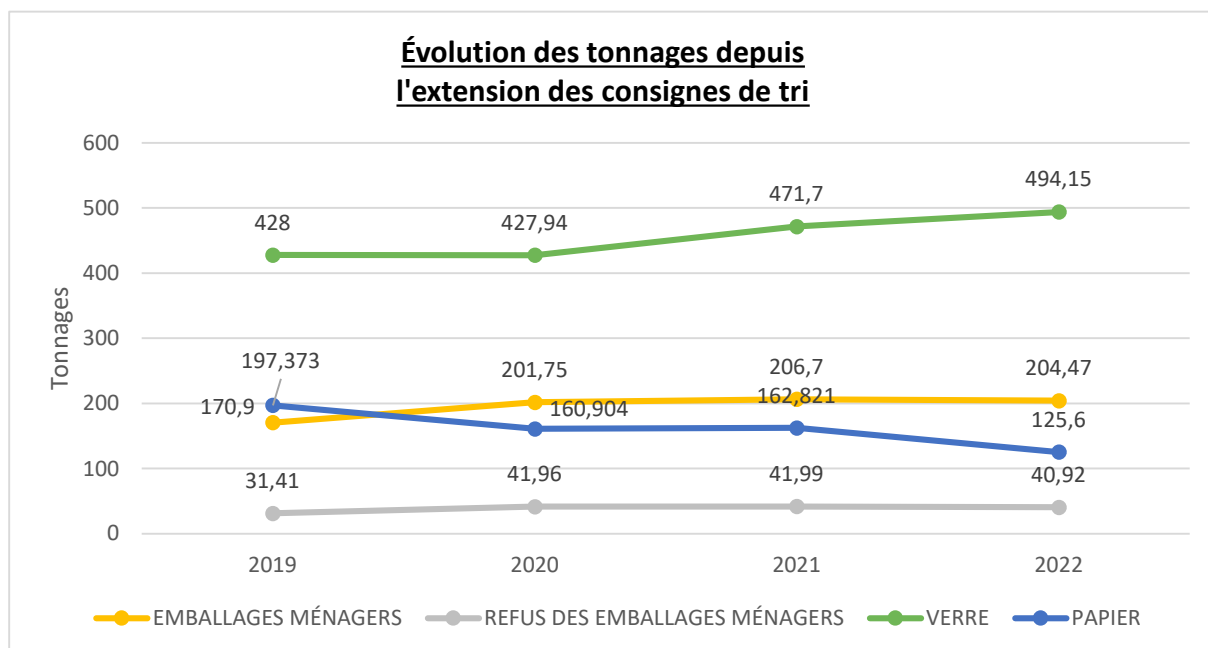
005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

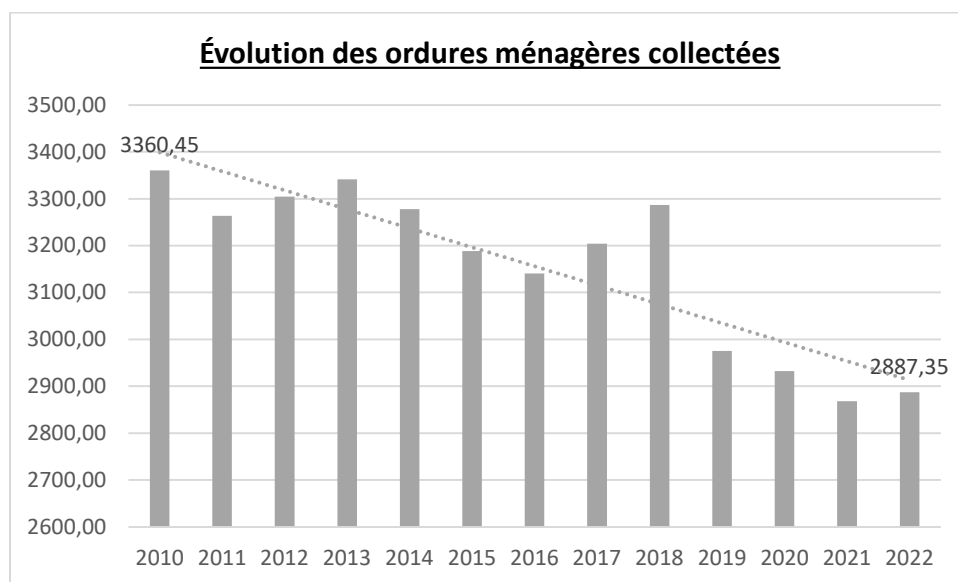
Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers, les tonnages entre 2019 et 2022 ont augmenté :

- + 33.57 tonnes d'emballages ménagers
- + 66.15 tonnes de verre



Le tri des déchets est un geste plus important chaque année et même en période de fréquentation touristique.

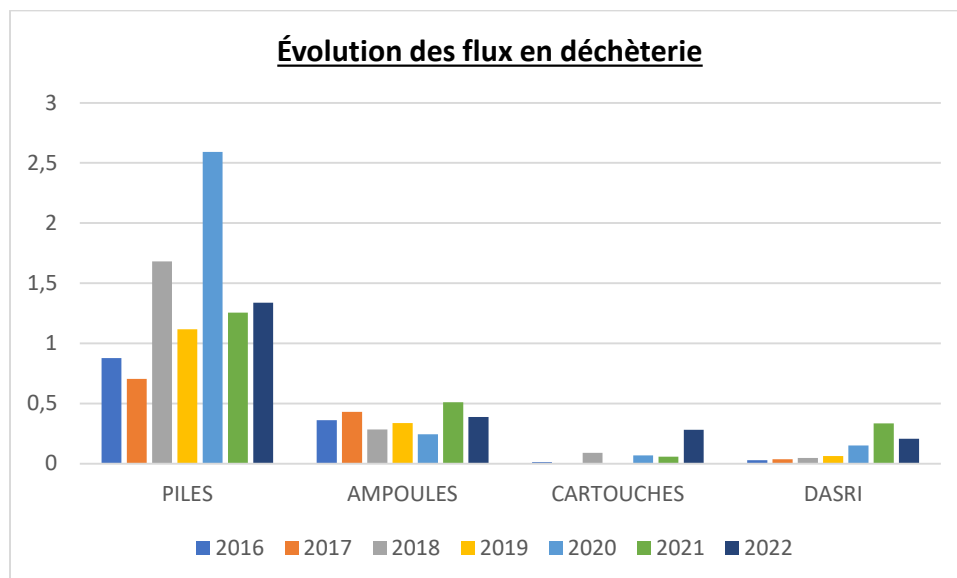
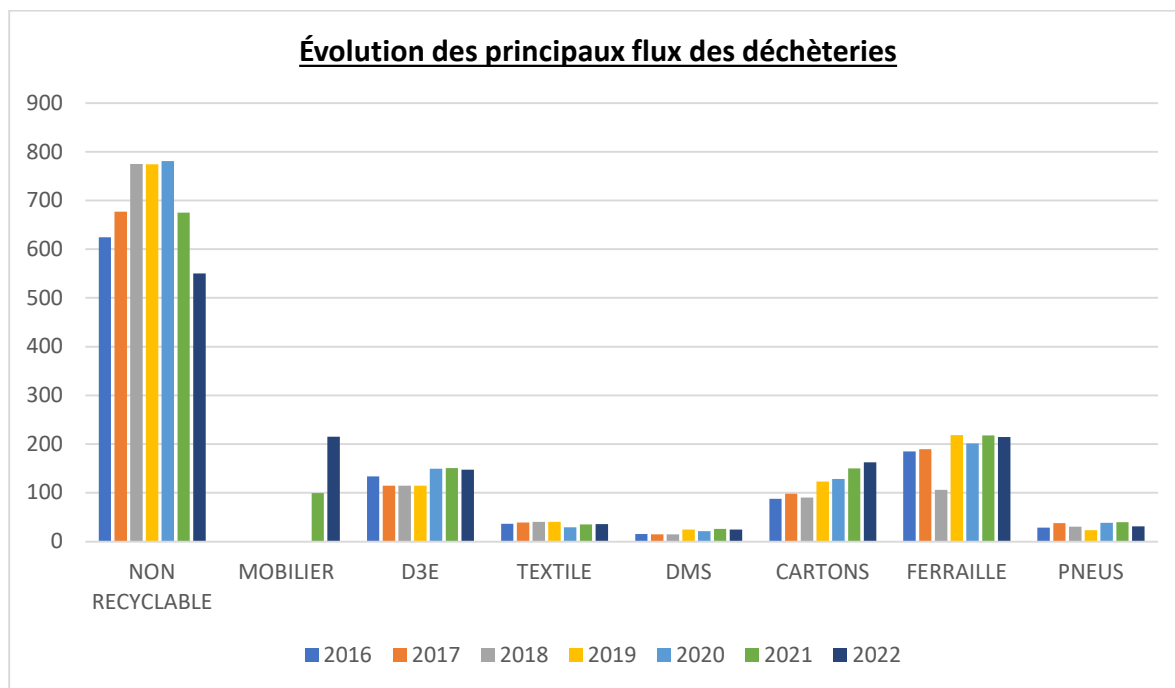
Les ordures ménagères :



	Évolution 2010-2022		Évolution 2021-2022	
	T	%	T	%
EMBALLAGES MÉNAGERS	97,17	90,56	-2,23	-1,08
REFUS DES EMBALLAGES MÉNAGERS	20,62	101,58	-1,07	-2,55
VERRE	114,75	30,25	22,45	4,76
PAPIER	-107,9	-46,21	-37,221	-22,86
OM	-473,10	-14,08	19,529	0,68

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 10/08/2023

Les déchets des déchèteries :



Par rapport en 2022, la déchèterie a perçu des dépôts « supplémentaires » de près de 518 tonnes sans compter les déchets verts. Une comptabilité des tonnages plus ajustée et des flux avec un réel suivi des filières expliquent entre autres cet écart important entre les deux années.

Les nouveaux flux ou REP, mis en place, permet certes un tri plus fin des dépôts mais surtout cela permet de valoriser des tonnes, non négligeables, destinées auparavant à l'enfouissement. Cette tendance s'inscrit conformément à la volonté politique et environnement exprimée dans le SRADDET.

CHAPITRE 5 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

5.1 Les déchèteries

Les flux non pris en charge par les prestataires, sont transportés sur la déchèterie de Veynes pour être compactés et complétés. Les tonnages sont donc mutualisés.

TYPE DE DÉCHETS	PRESTATAIRES	INTERMÉDIAIRE	LOCALISATION	TRAITEMENT
BOIS TRAITÉ	GROS ENVIRONNEMENT	CCBD	La Mure (38)	valorisation énergétique (74 Lure ou 70 Saint Loup sur Semousse)
BOIS NON TRAITÉ	GROS ENVIRONNEMENT	CCBD	La Mure (38)	valorisation matière (38 Le Cheylas-26 Pierrelatte - 83 Brignolles)
BIDONS SOUILLÉS	VEOIA	SPUR ENVIRONNEMENT	Solamat Merex Rognac(13) et Fos sur Mer (13)	valorisation énergétique
BOUCHONS	BOUCHONS D'AMOUR	MIME GEIGER	Embrun (05)	valorisation matière
BOUTEILLES DE GAZ	KINTZ		Kintz (05)	dépollution, broyage, recyclage de chaque matériau isolé
CARTONS	GROS ENVIRONNEMENT	CCBD	Centre de tri pour conditionnement Gros La Mure (38)	recyclage par Emin Leydier papetier (Champlain 26)
CARTOUCHES D'ENCRE	COLLECTORS		Mornant (69)	recyclage
DÉCHETS MÉDICAUX	DASRI	PACADEM	Novergi Vedene (84)	valorisation énergétique
DMS	SPUR Environnement	VÉOIA	Solamat Merex Rognac(13) et Fos sur Mer (13)	valorisation énergétique ou incinération
D3E électroménager hors froid	ECO SYSTEME	VÉOIA	Praxy Epur Méditerranée Gignac Le Nerthe (13)	Dépollution, séparation des matériaux, recyclage des matériaux isolés, valorisation énergétique
D3E électroménager froid			PURFER-FRICOM Marignane (13)	
D3E petits appareils en mélange			Véolia-Triade Rousset (13)	
D3E écrans			Envie Sud Est Villeurbanne (69)/Véolia-Triade à St Sulvain	
GRAVATS	SAB		La Roche des Arnauds	dépollution, recyclage des matériaux
PILES	COREPILE	PRAXY EPUR MEDITERRANNEE Gignac	ADLCA TRI TOUTES PILES Bletterans (39) pour le tri Sites de traitement sur toute la France	recyclage après séparation des métaux et neutralisation des polluants
PLASTIQUES DURS	VEOIA	CCBD	Marseille (13)	valorisation matière
PLASTIQUES SOUPLES	VEOIA	CCBD	VPFR	valorisation matière
PLÂTRE	VEOIA	CCBD	SINIAT Carpentras (84)	valorisation matière
PNEUS	ALIAPUR	TFM PNEU	Brignolles (83)	valorisation énergétique, valorisation matière en broyat, recyclage par réchappement
	GROS ENVIRONNEMENT	PAPREC	Perrignier (74)	valorisation énergétique, valorisation matière en broyat, recyclage par réchappement
FILTRES	SPUR Environnement	VÉOIA	Solamat Merex Rognac(13) et Fos sur Mer (13)	Dépollution, séparation des matériaux, recyclage des matériaux isolés, valorisation énergétique
HUILE DE FRITURE	ECOGRAS	VÉOIA	Peynier (13)	valorisation en bio carburant
HUILE DE VIDANGE	SEVIA (VEOIA)		Solamat Merex Rognac(13) et Fos sur Mer (13)	valorisation énergétique ou régénération par raffinerie
MÉTAUX	KINTZ	CCBD	Kintz (05)	Tri, dépollution, découpage, broyage, expédition pour recyclage vers aciéries ou fonderies
NEONS AMPOULES	RECYLUM			Dépollution, séparation des matériaux, recyclage des matériaux isolés, valorisation énergétique
VÊTEMENTS	LES FILS D'ARIANE		Association Gap (05)	recyclage et réutilisation
EMBALLAGES MÉNAGERS	VÉOIA	CCBD	Centre de tri Manosque (04)	Tri, mise en balle avant recyclage
PAPIER	EMIN LEYDIER	GROS ENVIRONNEMENT (PAPREC)	Centre de tri La Mure (38) Recyclage Saint Vallier (26)	Tri, mise en balle avant recyclage
VERRE	ERRERIE DU LANGUEDOC	VÉOIA	stockage sur Ventavon	Tri, calcin avant recyclage
OM	VÉOIA	CCBD	ISDND Ventavon (05)	Enfouissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

CHAPITRE 6 : AUTRES SERVICES

6.1 Le compostage individuel

En 2022, la communauté de communes a poursuivi la vente de composteurs à un tarif préférentiel de 25 € tout compris. Le kit proposé est composé d'un composteur de 320 litres en plastique recyclé, d'un bio seau, d'un mélangeur et d'un guide. Sur demande, l'ambassadrice du tri livre à domicile le composteur et profite pour effectuer une initiation pour bien démarrer cet outil de réduction et de valorisation des déchets. Cette initiation dure en moyenne 1h en fonction des connaissances sur le sujet des acheteurs.

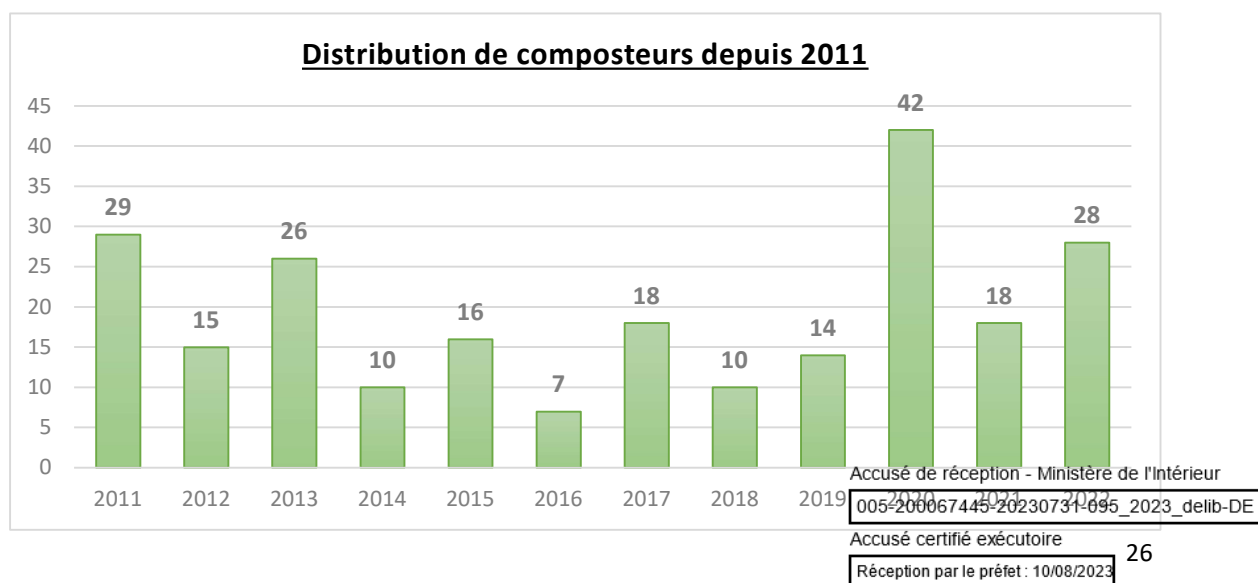
Communes	Quantité vendue
ASPREMONT	1
ASPRES SUR BUËCH	1
LE DÉVOLUY	3
FURMEYER	1
LA FAURIE	2
LA ROCHE DES ARNAUDS	9
MANTEYER	2
MONTMAUR	2
SAINT JULIEN EN BEAUCHÊNE	1
SAINT PIERRE D'ARGENÇON	1
VEYNES	4
Total général	28

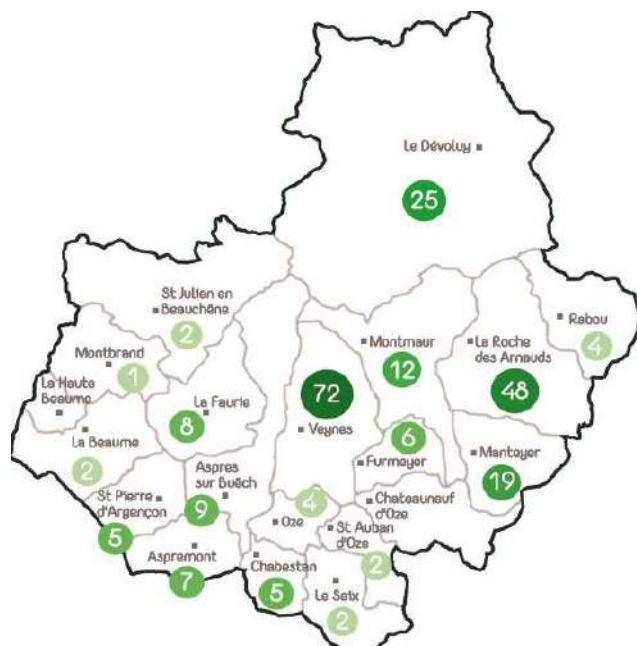


Le stock de composteurs disponibles a été épuisé avant la fin de l'année. Une liste d'attente a été constituée.



28 composteurs en 2022





233 Composteurs depuis 2011

Le taux de distribution de composteurs par la collectivité ne rend pas compte du nombre de foyers pratiquant le compostage. En milieu rural, nombreux foyers compostent en tas ou donnent leurs déchets alimentaires aux animaux. De même, ceux fabriquant leurs composteurs « artisanalement » ne sont pas comptabilisés ici.

6.2 La collecte des déchets agricoles

Depuis 2018, la Communauté de Communes Buëch Dévoluy participe à l'opération départementale « moi je recycle ! » de collecte de déchets agricoles en partenariat avec ADIVALOR. L'éco organisme regroupant des agriculteurs, des distributeurs et des industriels dans un but de revalorisation des déchets agricoles. Il en assure la collecte, le transport, le traitement final ainsi que le soutien à la communication auprès des collectivités participantes.

À travers cette action, la collectivité vise à développer une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement ... enfouir moins et valoriser plus !

3 points de collecte sont à disposition : les déchèteries de Veynes, d'Agnières en Dévoluy et d'Aspres sur Buëch aux heures d'ouverture habituelles.

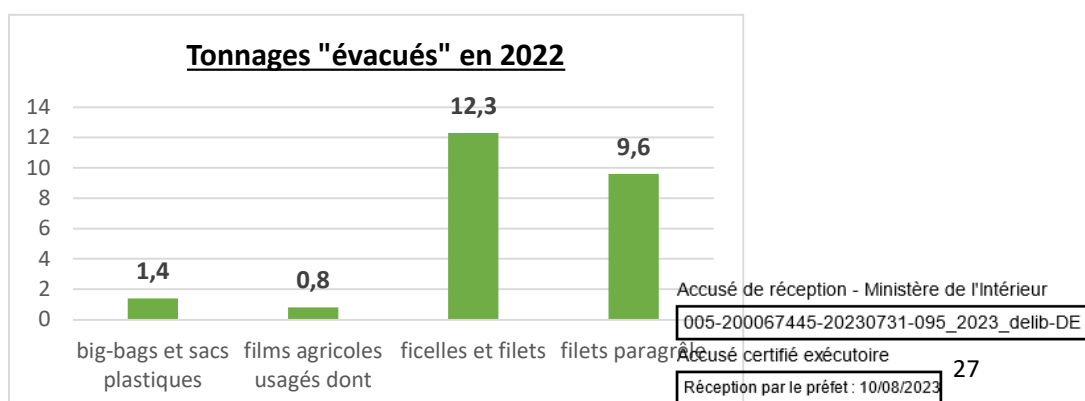
Les déchets concernés :

- les ficelles en plastique
- les filets de balles rondes
- les films plastiques d'élevage (ensilage et enrubannage)
- les filets paragrêle



Les sacs normés transparents de 250 l sont distribués gratuitement par la CCBD.

Même si officiellement, il y a 2 collectes dans l'année : mai et novembre, les apports sont acceptés toute l'année pour permettre d'atteindre les seuils d'enlèvement sans surcoût pour la collectivité.



6.3 La collecte des encombrants

La CCBD propose un service de collecte gratuits des encombrants à ses habitants. Les rendez-vous sont pris par téléphone jusqu'au mardi midi, la veille de la collecte. Tous les secteurs du territoire sont desservis. Les collectes ont lieu les mercredis.



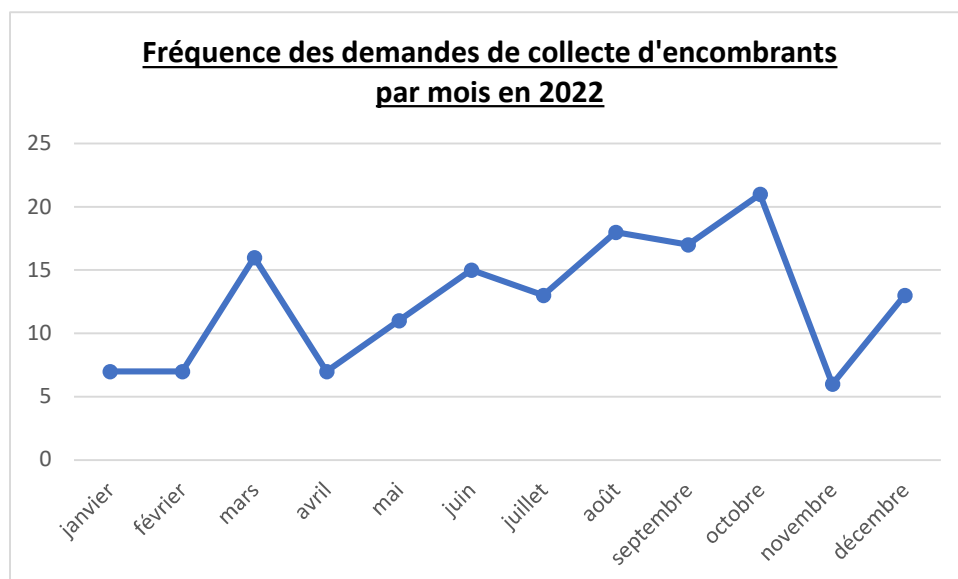
1 véhicule et 2 agents sont missionnés pour ce service.

Les encombrants sont ensuite triés à la déchèterie de Veynes ou d'Aspres par les agents en fonction des quantités collectées. Les déchets suivent ainsi les bonnes filières de valorisation et de traitement.

En 2022, **151 demandes** de collecte des encombrants ont été enregistrées et honorées.

Ce nombre ne prend pas en compte les « dépôts sauvages » ramassés par les agents techniques en dehors des mercredis.

Il faut veiller à ce que ce service ne soit pas un vide maison, ni une déchèterie et que les consignes soient comprises de tous. Régulièrement les agents doivent procéder à des enlèvements plus conséquents qu'initialement prévu et avec des « encombrants » qui n'en sont pas puisqu'ils peuvent rentrer dans un véhicule.



Partie 2 :

Les indicateurs économiques et financiers

CHAPITRE 1 : BILAN FINANCIER

Année 2022 Montants HT			Flux de déchets						Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre		Déchets en déchèterie	Gestion du passif		Autres services
					Ventilation par flux de déchets					BENNES CARTON
					Papiers	Emballages				
Ratio en kg collecté par habitant desservi			297	51	14	20	166		17	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité			297	51	14	20	166		17	565
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	71 778	7 313	3 197	7 850	40 056		2 843	133 037
		Communication	24	788	1 574	3 149	1 587		788	7 910
		TOTAL Fonctionnelles	71 802	8 101	4 771	10 999	41 643	---	3 631	140 947
	Techniques	Prévention	4 857		786	786	1 632			8 061
		Collecte et pré-collecte								
		Pré-collecte	6 819	4 684	3 616	4 692				19 811
		Collecte	540 636	47 200	39 953	71 457	400 427		17 369	1 117 042
		TOTAL Collecte et pré-collecte	547 455	51 884	43 569	76 149	400 427	---	17 369	1 136 853
		Transfert/Transport	21 092	3 591	994	3 010	19 027		1 190	48 904
		Traitement des déchets non dangereux	489 157			68 065	168 012	5 733	10 540	741 507
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					46 472			46 472
		Autres charges								
		TOTAL Techniques	1 062 561	55 475	45 349	148 010	635 570	5 733	29 099	1 981 797
		TOTAL Charges	1 134 363	63 576	50 120	159 009	677 213	5 733	32 730	2 122 744
	Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie							
Matériaux				15 679		15 569	1 254		18 370	50 872
Compost										
Energie										
TOTAL Ventes de produits et d'énergie			---	15 679	---	15 569	1 254	---	18 370	50 872
Prestations à des tiers										
Autres produits			4 025				225			4 250
TOTAL Industriels		4 025	15 679	---	15 569	1 479	---	18 370	55 122	
Soutiens		Soutiens des éco-organismes		4 787	10 030	73 493	12 515			100 825
Aides		Reprises des subventions d'investissement	8 099	2 287	1 221	1 850			312	13 769
		Subventions de fonctionnement								
		Aides à l'emploi								
	TOTAL Aides	8 099	2 287	1 221	1 850	---	---	312	13 769	
TOTAL Produits	12 124	22 753	11 251	90 912	13 994	---	18 682	169 716		
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		77 575	2 820	1 942	12 778	39 811		1 089	136 015
	Financement déchets direct	TEOM	2 127 086							2 127 086
		REOM								
		Redevance spéciale & facturations usagers								
		TOTAL Financement déchets direct	2 127 086	---	---	---	---	---	---	2 127 086
	Contribution des collectivités									
TOTAL Financement déchets		2 127 086	---	---	---	---	---	---	2 127 086	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

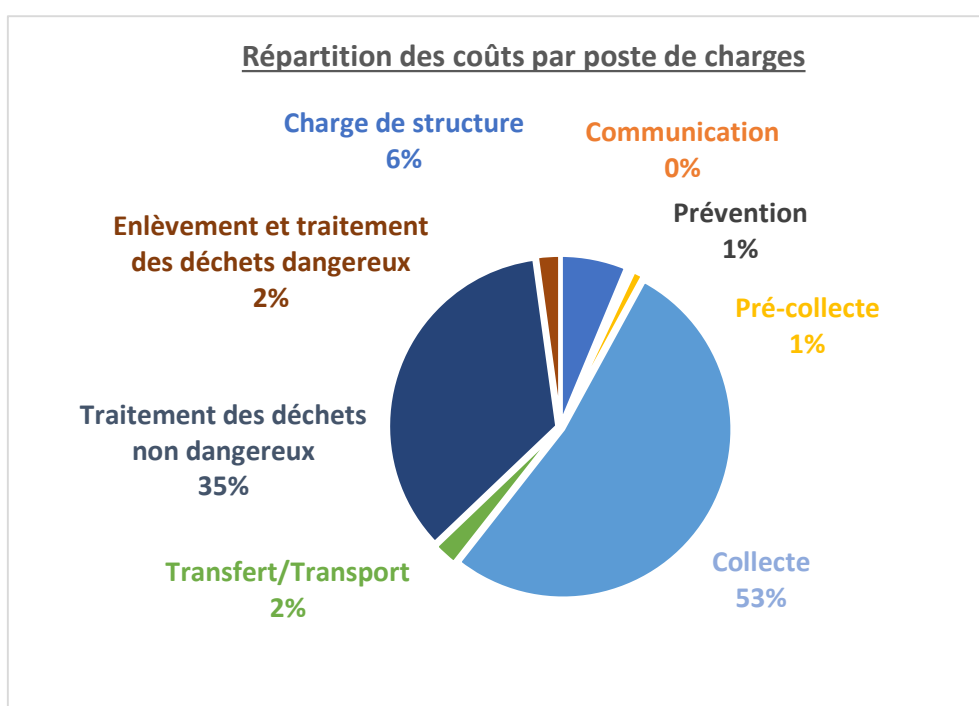
CHAPITRE 2 : COÛTS ET RECETTES DU SERVICE

2.1 Nature des charges ou coût complet par étape technique, tous flux confondus (source Matrice ADEME matrice agrégée en €)

Coût complet = totalité des charges hors TVA. Il permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Journaux revues magazines	Emballages ménagers	Déchets déchèteries	Gestion passif	Bennes carton	TOTAL
2022	1 134 363 €	63 576 €	50 120 €	159 009 €	677 213 €	5 733 €	32 730 €	2 122 744 €

Montant TVA acquittée en 2022 = 136 015 €



Répartition des 2 122 744 € de charges par flux :

Type de charges	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Journaux revues magazines	Emballages ménagers	Déchets déchèteries	Gestion passif	Bennes carton	TOTAL
Fonctionnelles	71 802 €	8 101 €	4 771 €	10 999 €	41 643 €	---	3 631 €	140 947 €
Collecte et Pré-collecte	547 455 €	51 884 €	43 569 €	76 149 €	400 427 €	---	17 369 €	1 136 853 €
Techniques	1 062 561 €	55 475 €	45 349 €	148 010 €	635 570 €	5 733 €	29 099 €	1 981 797 €
Produits	12 124 €	22 753 €	11 251 €	90 912 €	13 994 €	---	18 682 €	169 716 €

Les ordures ménagères représentent 54 % des charges, 32 % pour les déchèteries et 13 % pour le tri sélectif.

2.2 Nature des recettes

Les éléments suivants peuvent être mentionnés :

	RACHAT MATIÈRES RECYCLEURS	SOUTIEN A LA COLLECTE SÉLECTIVE CITEO	TOTAL RECETTES
Acier	4 596,45 €	1 339,20 €	5935,65 €
Aluminium	1 121,67 €	720 €	1 841,67€
Petit Aluminium	21,80 €		21,80 €
Papiers cartons mêlés d'origine	2 569 €	1 543,87 €	4 112,87 €
Papier Carton Non Complexé (Ex : cartonnettes)	11 528.93 €	16 774,41 €	28 303,34 €
Papier Carton Complexé (Ex : briques alimentaires)	393,02 €	2 160 €	2 553,02 €
Plastiques	3 050,19€	28 157,45 €	31 207,64 €
Verre	10 937,34€	3 301,90 €	14 239,24 €
Autres produits : vente composteurs			700 €

A cela, il faut ajouter les autres soutiens de CITEO (d'après leur simulateur et les déclarations trimestrielles de tonnages triés), d'un montant de 21 485.18 €, correspondant à :

- Soutien à la performance : 11 654.88 €
- Soutien à l'action de sensibilisation : 5 398,60 €
- Soutien à la connaissance des coûts : 1 079,94 €
- Contrat d'objectif : 3 351,76 €

Les soutiens de CITEO sont perçus l'année suivante. Ceux touchés en 2022, sont en lien avec les performances et tonnages de 2021.

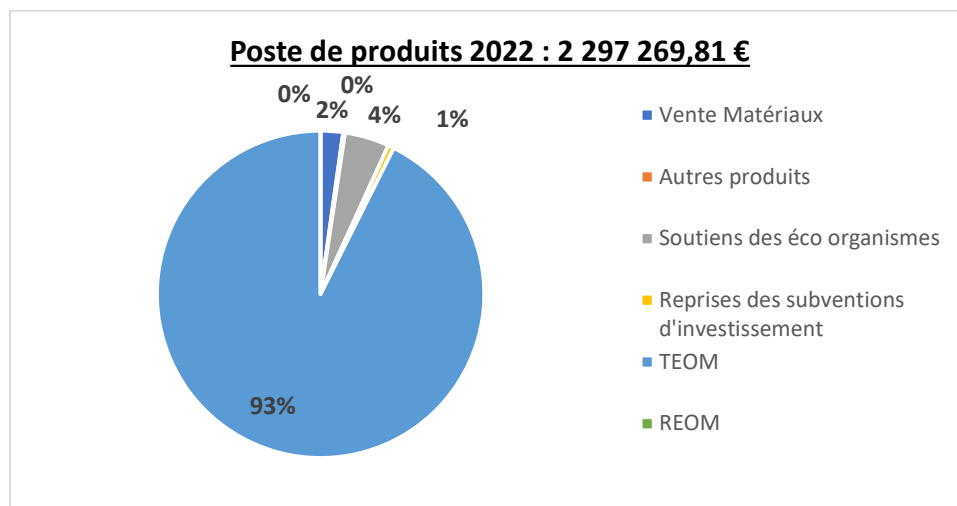
Et les soutiens des éco organismes :

- pour les déchets d'équipements électriques et électroniques : 11 114.5 €
- pour les déchets d'ameublement : 1 400.64 €
- pour le rachat de l'huile alimentaire usagée : 1 246.70 €

Ces soutiens sont conditionnés à la performance. Plus il y a de tonnages, plus les soutiens sont élevés

À noter :

Le passage en extension des consignes de tri en 2019 a affecté fortement les recettes issues de la valorisation : les plastiques triés à la source par les usagers sont expédiés au centre de tri de Manosque. Ce dernier est en tri simplifié, c'est-à-dire qu'il ne sort que deux flux : les plastiques rigides en mélange et les films plastiques. Cette technique oblige après transport, un sur-tri. En plus d'un coût de rachat de la matière faible voir nul selon les apports, un surcoût sera déduit des soutiens à la collectivité par CITEO en 2023.



La TEOM reste la principale source de financement du service : 93 % soit 2 127 086 € ; les éco organismes participent à hauteur de 4 % des recettes globales et la vente de matériaux à 2 %.

CHAPITRE 3 : COÛTS DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

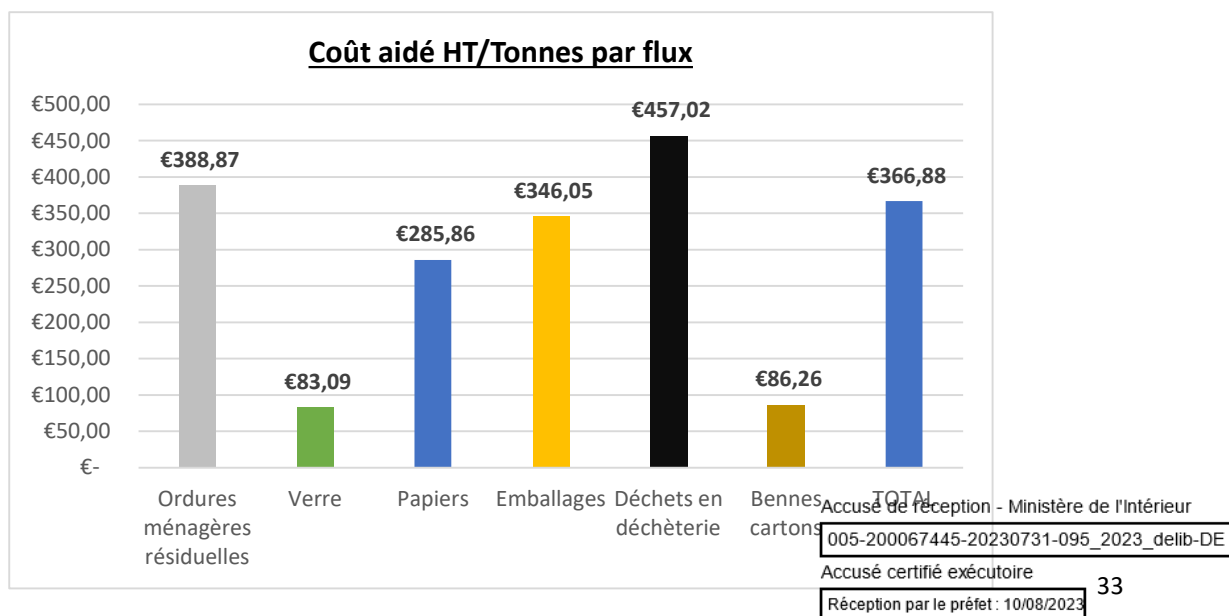
3.1 Les coûts et coûts aidés à la tonne des différents flux

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	Bennes cartons	TOTAL
Coût aidé HT	1 122 117 €	40 816 €	38 865 €	68 082 €	663 148 €	5 957 €	14 043 €	1 953 028 €

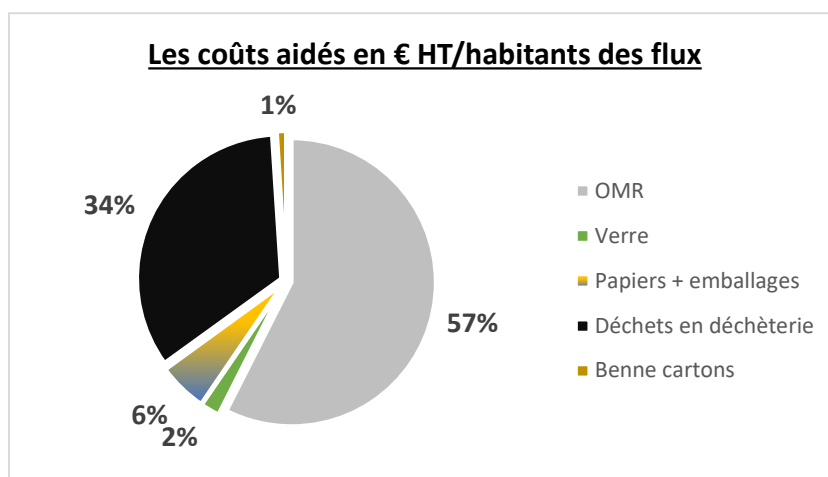
Source de données : matrice agrégée en euros

Les ordures ménagères représentent 57 % des coûts, s'en suit les déchets en déchèterie : 34 % des coûts et 8% le tri sélectif.

Le coût aidé du service est le coût qui reste à charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement ...) qui affecte le service, déduction faite des produits (vente de matériaux, soutiens des sociétés agréées...)



3.2 Les coûts aidés par habitant et évolution



	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers + emballages ménagers	Déchets en déchèterie	Bennes cartons
2020	95,38 €	2,54 €	8,49 €	58,14 €	4,17 €
2021	85,01 €	3,12 €	4,84 €	75,06 €	3,43 €
2022	115,52 €	4,20 €	11,01 €	68,27 €	2,04 €

CHAPITRE 4 : LISTE DES PRINCIPAUX MARCHÉS EN COURS EN 2022, ET DES MONTANTS DÉPENSES

TYPES DE DÉCHETS	PRESTATAIRE	INTERMÉDIAIRE	MONTANT HT
PLASTIQUES RIGIDES	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA		1 402.2 €
PNEUS/BOIS/CARTONS	GROS ENVIRONNEMENT	PAPREC	30 314.9 €
BOUCHONS	BOUCHONS D'AMOUR	MME GEIGER	0 €
BOUTEILLES DE GAZ	KINTZ		0 €
CARTOUCHES D'ENCRE	COLLECTORS		0 €
DÉCHETS MÉDICAUX	DASRI	PACADEM	0 €
DMS	SPUR Environnement	VEOLIA	47 979.02 €
D3E électroménager hors froid	ECO SYSTEME	VEOLIA	0 €
D3E électroménager froid			
D3E petits appareils en mélange			
D3E écrans			
PILES	COREPILE	PRAXY EPUR MÉDITERRANÉE Gignac	0 €
PNEUS	ALIAPUR	TFM PNEU	0 €

Location de benne - 1000 €

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023

GRAVATS	SAB		47 979.02 €
MÉTAUX	KINTZ	CCBD	0 €
NÉONS AMPOULES	RECYLUM		0 €
VÊTEMENTS	LES FILS D'ARIANE		0 €
MOBILIER	ECOMAIISON	VEOLIA	0 €
REFUS DE DÉCHÈTERIE ORDURES MÉNAGÈRES	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA		578 454.14 €
TRI SÉLECTIF	ALPES ASSAINISSEMENT VEOLIA		66 432.62 €
VERRE	OI Manufacturing	VEOLIA (stockage)	12 137.62 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20230731-095_2023_delib-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/08/2023